

Cancer du poumon : l'immunothérapie remboursée plus rapidement

■ La ministre De Block l'autorise pour le traitement de première ligne et libère 125 millions d'euros par an.

Bonne nouvelle pour les personnes atteintes d'un cancer du poumon. A partir de ce 1^{er} mai, l'immunothérapie leur sera remboursée pour le traitement de première ligne de leur maladie, annonce la ministre de la Santé publique, Maggie De Block (Open VLD), à "La Libre". Jusqu'ici, l'immunothérapie n'était remboursée qu'en tant que traitement de seconde ligne, c'est-à-dire lorsque le patient a d'abord subi une chimiothérapie ou une autre thérapie.

A cette fin, M^{me} De Block a décidé de libérer 125 millions d'euros en 2017 et la même somme en 2018. Une dépense rendue possible par les économies générées par le Pacte signé avec l'industrie pharmaceutique, qui fait baisser le prix de certains médicaments, ou par les hausses du prix demandé aux patients pour d'autres médicaments, comme les antibiotiques. "On réinvestit les économies dans la santé", assure le cabinet De Block.

Concernant l'immunothérapie, la ministre a accéléré la procédure de remboursement des médicaments, qui peut durer 12 mois. Ce traitement, administré par perfusion et qui vise à doper l'immunité du patient plutôt qu'à détruire directement les cellules cancéreuses, présente en effet de multiples avantages : 45 % des patients y répondent favorablement, contre 28 % en chimiothérapie; les effets secondaires sont moindres; la croissance de la tumeur est arrêtée plus durablement. Selon la ministre, 5 000 patients pourraient avoir accès à l'immunothérapie en 2017, dont 2 000 pour un cancer du poumon. En 2018, ils pourraient être 9 000.

L. G.